



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture /Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

09 JUIN 2026

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

**Monsieur le Président de la Communauté de
communes Cœur de Beauce**

**Monsieur le Président de la Communauté de
communes de la Beauce Loirétaine**

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.

Demande d'autorisation environnementale concernant le projet de la SAS CHAMP
EOLIEN DU MONT OISEAU sur la commune de Baigneaux (28)

REFER. : Code de l'environnement

La SAS CHAMP EOLIEN DU MONT OISEAU a déposé une demande d'autorisation
environnementale concernant son projet de parc éolien du même nom sur le territoire de
la commune de Baigneaux. Le projet porte sur la création d'un parc éolien, composé de 8
éoliennes et 1 poste de livraison électrique double.

Cette demande est soumise à une consultation du public par voie électronique, en
application de l'article L181-10-1 du code l'environnement (dite consultation parallélisée).

Il s'agit d'une nouvelle modalité de participation du public conduite par un commissaire
enquêteur, Monsieur Jean GODET, Directeur Général de la Chambre d'Agriculture d'Eure-
et-Loir, en retraite.

La demande d'autorisation environnementale ayant été jugée complète et régulière, la
consultation du public par voie électronique va pouvoir débiter.

Elle se déroulera simultanément à l'examen du dossier, par le service instructeur et sur une
période de 3 mois, **du mardi 1^{er} septembre 2026 à 00h01 au mercredi 2 décembre 2026 à
23h59** (sous réserve de l'application de l'article R181-34 du code de l'environnement, relatif
au rejet de la demande au cours de la phase d'examen et de consultation).

C'est au cours de cette phase d'examen et de consultation du public que les avis des
conseils municipaux, des autres collectivités ainsi que de leurs groupements concernés, de
même que les avis des services et organismes contributeurs sont sollicités.

L'accès au dossier de demande d'autorisation environnementale s'effectue à partir d'un
site internet dédié retenu par le porteur de projet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7426>

Le dossier mis en ligne sera amené à évoluer tout au long de la phase d'examen et de
consultation. Il sera complété notamment par les contributions des services consultés, les
avis rendus par les collectivités et EPCI, les observations émises par le public et les
réponses apportées par le pétitionnaire.

L'avis de consultation du public est accessible sur ce site ainsi que sur le site internet de la
préfecture d'Eure-et-Loir.

Les communes suivantes susceptibles d'être affectées par le projet, sont incluses dans le périmètre (6 km) défini à l'article R 181-36 du code de l'environnement où doit être affiché l'avis au public annonçant l'enquête :

Baigneaux, Bazoches-les-Hautes, Dambron, Janville-en-Beauce, Loigny-la-Bataille, Lumeau, Poupry, Santilly, Terminiers, Tillay-le-Péneux, Artenay, Ruan et Sougy.

Conformément à l'article R181-18 du code de l'environnement, votre conseil communautaire est invité à se prononcer dans un délai de 2 mois. L'avis devra être rendu public sur le site internet dédié à cette consultation. Je vous remercie de bien vouloir adresser votre délibération à pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr. A défaut, à l'expiration des 2 mois, il sera fait mention, sur le site internet, que le conseil communautaire n'a pas émis d'avis.

Pour information, le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire, l'une le lundi 14 septembre 2026, de 18h00 à 20h00 et l'autre, le jeudi 19 novembre 2026, de 18h00 à 20h00 en mairie de Baigneaux – 7, rue de Patay. De plus, le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie de Baigneaux pour recevoir des observations et propositions du public.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Le Préfet, pour le Préfet,
La Secrétaire Générale**



Agnès BONJEAN

copies

**Monsieur le Préfet du Loiret
Monsieur le Sous-préfet de Châteaudun
UD DREAL**